



MINISTÈRE DU CADRE DE VIE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 3621 / 01 BP 3502 COTONOU - BENIN
Tél. +229 21 31 77 71 / +229 21 31 52 28
Fax. +229 21 31 51 09
sfontonhouessou@gouv.bj
sp_mcvdd@gouv.bj

N° **0 192** / MCVDD/DC/SGM/DGEFC/SA

Cotonou, le **19 SEPT 2022**

COMMUNIQUÉ RADIO-DIFFUSÉ

(A diffuser 02 fois par jour en français du 17
septembre au 1^{er} octobre 2022 à Cotonou et à Parakou)

Le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable communique :
Il est organisé au titre de l'année 2022; un concours de recrutement de cent (100)
Gardes Forestiers.

1- CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS

Peuvent faire acte de candidature à ce concours de recrutement, les personnes des deux
sexes remplissant les conditions ci-après :

- être de nationalité béninoise ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- n'être frappé(e) d'aucune incapacité prévue par la loi ;
- être âgé (e) de 18 ans au moins et de 25 ans au plus au 31 décembre 2022 (être
né (e) au plus tôt le 31 décembre 1997 et au plus tard le 31 décembre 2004) ;
- ne pas être agent de l'Etat ;
- être titulaire du brevet d'études agricoles tropicales (BEAT) option Eaux, Forêts et
Chasse (EFC) ou Production Végétale (PV) ou autres titres reconnus équivalents ;
- n'avoir jamais fait l'objet d'une poursuite judiciaire, d'une incarcération ni d'une
condamnation même assortie de sursis.

La limite d'âge pour le recrutement par concours direct est prorogée de la durée
légale du service militaire éventuellement accompli.

2- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite adressée au Ministre du Cadre de Vie et du
Développement Durable ;
- un extrait d'acte de naissance légalisé ou toute autre pièce tenant lieu ;
- une copie légalisée du certificat de nationalité ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date du
dépôt du dossier ;
- une copie légalisée du diplôme du brevet d'études agricoles tropicales (BEAT)
option Eaux, Forêts et Chasse (EFC) ou Production Végétale (PV) ou autres titres
reconnus équivalents ;
- un certificat médical d'aptitude physique signé d'un médecin-militaire ou d'un
médecin-chef de zone ;

Les récépissés de dépôt de diplôme de même que les certificats d'authenticité délivrés
par la commission nationale d'étude des équivalences de diplômes ne tiennent pas lieu
de diplôme ni d'équivalence.

- deux enveloppes timbrées (format moyen) portant l'adresse du candidat ;

- une quittance de droit d'inscription fixé à dix mille (10.000) francs CFA à verser au trésor public avec la mention « **concours de recrutement des Eaux, Forêts et Chasse** » ;
- une fiche de renseignement disponible au niveau des Inspections Forestières (Natitingou, Djougou, Kandi, Parakou, Dassa-Zoumé, Abomey, Lokossa, Porto-Novo et Abomey-Calavi) à remplir et signer obligatoirement par le candidat au moment du dépôt du dossier ;
- une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité (les récépissés de dépôt de demande de la Carte Nationale d'Identité ne sont pas acceptés) ;
- une copie du certificat de position militaire pour les candidats militaires démobilisés.

3- MATIERE DE COMPOSITION

Le concours de recrutement sera organisé en deux phases à savoir :

- une phase sportive qui portera sur les épreuves suivantes :
 - a. vitesse (100 m pour les candidats du sexe masculin et 80 m pour les candidats du sexe féminin) ;
 - b. endurance (1000 m pour les candidats du sexe masculin et 800 m pour les candidats du sexe féminin), et
 - c. grimper (2 fois 5 m pour les candidats du sexe masculin et 1 fois 5 m pour les candidats du sexe féminin) ;
- une phase écrite qui portera sur les épreuves suivantes :
 - d. composition française **coefficient 1** ;
 - e. foresterie **coefficient 2**.

4- CENTRE DE COMPOSITION

Les épreuves sportives se dérouleront dans les villes de **Parakou, Natitingou, Abomey, Lokossa, Porto-Novo et Cotonou** dans les centres qui seront précisés ultérieurement.

Les épreuves écrites se dérouleront dans les villes de **Parakou, de Dassa-Zoumé et de Cotonou**, dans les centres qui seront précisés ultérieurement.

Pour tous renseignements complémentaires, se rapprocher des Inspections Forestières.

5- Dates et lieux de dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature peuvent être déposés du **lundi 19 septembre au lundi 02 octobre 2022** dans l'un des canaux suivants :

- en ligne sur le site <https://concours-gardesforestiers.bj> ;
- dans les Inspections Forestières de **08 heures à 18 heures**.



José TONATO
Ministre du Cadre de Vie
et du Développement Durable